

DEPARTEMENT  
DU NORD

COMMUNAUTE  
DE  
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-245900758-20191212-2019\_12\_12\_01-DE

## Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 12 décembre 2019 à 19h00

Le 12 décembre 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

*Etaient présent(e)s* : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M Philippe Kujawa arrivé au point 8, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

*Avaient procuration* : M. Claude Beve procuration à Mme Doriane Jorisse  
M Michel Dupas procuration à M. Michel Bodart  
Mme Nathalie Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert  
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Franckie Verwaerde jusqu'au point 7  
M. Jean-Claude Thorez procuration à M. Pierre-Luc Ravet

*Absente* : Mme Sophie Caron

*Absents excusés* : M Bernard Cottigny,  
Mme Anna Di Penta  
M. Jacques Parent

*Secrétaire de séance* : Mme Geneviève Fermentel

### Santé, Petite Enfance - Relais Assistantes Maternelles, mise en place d'une action de sensibilisation à la réduction des déchets et à l'utilisation des couches lavables.

*La Vice-Présidente expose au Conseil,*

Vu la délibération du 24 septembre 2019 relative à la mise en place d'une action de sensibilisation à la réduction des déchets et à l'utilisation des couches lavables,

Considérant que l'action a été lancée fin septembre 2019 avec 2 réunions préalables d'information à l'issue desquelles 22 familles se sont engagées dans le programme et se verront remettre des kits de couches lavables à l'occasion de 2 ateliers qui auront lieu les 6 et 9 décembre 2019,

Considérant que des familles dont les enfants ne sont pas encore nés ou qui se sont manifestées après les premières réunions d'information sont déjà en liste d'attente pour une prochaine session,

Considérant que le lycée St Roch a formulé la demande de bénéficier d'un accompagnement financier de la CCFL pour équiper ses baigneurs de puériculture (servant aux exercices pratiques des élèves) en couches lavables et pour bénéficier de l'intervention de la société IDZD,

Considérant que la commission Santé Petite Enfance en date du 19 novembre 2019 a émis un avis favorable à cette requête et qu'elle a également proposé de fournir le même accompagnement financier au Lycée Val de Lys s'il en est demandeur.

Après avis favorable de la Commission, il est proposé au Conseil d' :

- AUTORISER l'extension de l'action et les programmations de futures sessions, selon les mêmes modalités définies dans la délibération du 24 septembre 2019, et ce dès début 2020. Pour rappel une session ne peut accueillir plus de 25 familles
- AUTORISER la prise en charge pour les deux lycées professionnels du territoire sous réserve d'une demande écrite de leur part :
  - d'un kit pour les baigneurs de puériculture d'un montant de 280,00 euros,
  - de l'intervention de la société IDZD pour l'information et l'accompagnement d'un montant de 400 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Bruno FICHEUX**

